

Avis de l'ADLF concernant la variole du singe et le don de lait

Juin 2022

Contexte

La variole du singe (« monkeypox », MPXV) est due à un virus rare, dont la période d'incubation est comprise entre 5 et 21 jours.

Il se transmet par le

- contact étroit avec une personne atteinte, un contact avec les lésions cutanées (bulles, croûtes) ou muqueuses (buccales, génitales, conjonctives), les fluides biologiques (salive), exposée à la toux ou aux éternuements (gouttelettes) d'une personne atteinte,
- contact indirect avec des vêtements, la literie, le linge, ou la vaisselle utilisés par une personne atteinte.

La transmission au cours de la grossesse, *via* le placenta ou au cours de l'accouchement lors de contacts avec les liquides biologiques, est possible sans que le risque ait été bien quantifié. La transmission materno-foetale/périnatale est possible et responsable de formes graves du nouveau-né,

Il n'existe pas de cas rapporté de transmission par les produits du corps humain.

Les premiers symptômes sont la fièvre, les céphalées, les douleurs musculaires, le mal de dos, des frissons, une fatigue extrême. Une éruption cutanée apparaît après 1 à 5 jours, qui peut ressembler à la varicelle (vésicules). Initialement, des taches surélevées apparaissent qui se transforment ensuite en cloques. Ceux-ci finissent par croûter et tomber. L'éruption apparaît souvent sur le visage, les mains ou les organes génitaux. Diagnostic biologique : PCR spécifique du MPXV. Evolution : le plus souvent favorable en 2-3 semaines, mais il existe des formes graves.

Le HCSP considère qu'il existe en effet un risque non négligeable d'importation de cas d'infection par le MPXV (Bassin du fleuve Congo, République Démocratique du Congo, Cameroun et Nigeria) et d'apparition de cas sans notion de voyage.

La Haute Autorité de santé (HAS, 20 mai 2022) recommande la vaccination contre la variole (IMVANEX, dans les 4-14 jrs après le contact), des adultes dont le contact avec une personne infectée est considéré comme à risque de transmission.

Il est probable que le MPXV soit transmissible par des produits d'origine humaine. Ce risque de transmission est théorique et conduit à une contre-indication temporaire de dons en cas d'infection. L'European Center for Disease Control (ECDC) préconise que tous les donneurs potentiels de produits issus du corps humain soient soigneusement interrogés concernant les contacts avec des cas confirmés ou suspectés.

Pas de données disponibles sur l'impact de la pasteurisation sur ce virus, qui est assez résistant.

Conduite à tenir pour les donneuses

- Toutes les donneuses doivent être interrogées sur les contacts étroits (cf Annexe .)
- Les personnels de collecte doivent être informés sur cette nouvelle émergence et être sensibilisés à identifier les facteurs de risque en se basant sur le questionnaire pré-don. Des questions orales supplémentaires doivent être posées au donneur au moindre doute, notamment en rapport avec un contact à risque avec une personne ayant présenté une éruption vésiculeuse.
- Les donneuses doivent être informées sur la nécessité de signaler toute infection ou tout symptôme évocateur (fièvre, éruption cutanée).
- Les personnes identifiées comme **CAS CONTACT** d'un cas confirmé, probable ou suspect ne doivent pas faire de don pendant **21 jours à partir de la date du dernier contact**.
- Les personnes ayant une **INFECTION CONFIRMÉE** ne doivent pas faire de don pendant **42 jours à partir de la date de début des signes** (=2 fois la période maximale d'incubation).
- Les personnes **vaccinées (Imvanex®)** sont **exclus du don pendant une période de 4 semaines après la dernière dose de vaccin**. Par ailleurs, si une donneuse vaccinée devenait à nouveau cas-contact, elle ne doit pas faire de don pendant 21 jours à partir de la date du dernier contact.

Rédaction : Pr JC PICAUD, au nom du bureau de l'ADLF. Validation : bureau de l'ADLF

Date : 16 Juin 2022

Pour en savoir plus

- Avis HCSP du 24 mai 2022, relatif à la conduite à tenir autour d'un cas suspect, probable ou confirmé d'infection à Monkeypox virus. <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapports>
- Avis HCSP du 9 juin 2022 relatif aux mesures de prévention des risques de transmission du virus Monkeypox par les produits sanguins labiles, les greffons et autres éléments du corps humain <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapports>
- Site internet de Santé publique France (SpF) <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-transmissibles-de-l-animal-a-l-homme/monkeypox/donnees/>.